

35^{ème} RALLYE NATIONAL CIGALOIS 1 & 2 Septembre 2017

RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYES

PROGRAMME DU RALLYE :

Lundi 26 juin 2017 Parution du règlement, et ouverture des engagements :
Lundi 29 juin 2017 Ouverture des engagements :
Lundi 21 Août 2017 Clôture des engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Vendredi 25 Août 2017 Parution du road book : sur le site asacigaloise.com

RECONNAISSANCES :

Le samedi 26 & dimanche 27 Août 2017 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le vendredi 1 Septembre 2017 de 8h00 à 11h00

Pendant les 2 jours de reconnaissances mise à disposition du Road-Book de 7h30 à 18h30 au BAR PMU DE LA BOURSE ST HIPPOLYTE DU FORT TÉL : 04 66 77 92 59

Vendredi 1 Septembre 2017 :

14 h 15 à 18 h 30 Vérifications Administratives selon heure de convocation et remise du briefing écrit *BAR PMU DE LA BOURSE Cours Gambetta ST HIPPOLYTE DU FORT*

14 h 30 à 19 h 00 Vérifications Techniques parc fermé le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

15 h 00 à 19 h 30 Mise en parc fermé à l'issue des vérifications techniques, le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

18 h 00 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : salle des casernes ST HIPPOLYTE DU FORT

19 h 30 Publication des équipages admis et ordre et heures de départ de la 1^{er} étape:
Entrée du parc fermé le Pradet, PC course les Casernes ST HIPPOLYTE DU FORT

20 h 30 **Départ 1^{ère} étape** - parc fermé le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

21 h 48 **Arrivée 1^{ère} étape** - parc fermé le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

samedi 2 Septembre 2017 :

1 h 00 Publication du classement partiel provisoire à l'issue de l'ES 1 et de l'ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape - parc fermé le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

08 h 00 **Départ 2^{ème} étape** - parc fermé le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

17 h 37 **Arrivée de la 2^{ème} étape** - parc fermé le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

20 h 00 Publication du classement final provisoire, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent - parc fermé le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

Remise des prix : Podium arrivée parc fermé le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

L'Association Sportive Automobile CIGALOISE organise les 1 & 2 Septembre 2017 le 35^{ème} Rallye National CIGALOIS .

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA **numéro. 661 En date Mercredi 5 Juillet 2017**

Comité d'Organisation

Président : Yvon JOURNAUX Licence N°19327-08/09
Membres : Mesdames, Messieurs, CHABAUD Claudine, DURAND Antonia, CARBOU Véronique, VIDAL Magalie, CARRION Rosie, SABATIER Marie Laure, Messieurs, DURAND Gérard, PALOC Laurent, SABATIER Charles, ARGELES Xavier, MARQUIER Benjamin, FOURNIER Jérémy, LE FOLL Thierry, CHEVALIER Patrick, DECARPENTRIE Max, GUILLON Jean Luc.

Secrétariat et Permanence du Rallye, Adresse : ASA CIGALOISE 2 Place du Marché 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT Téléphone : 04 66 77 67 73.

Lieu, date, horaire : du 21 août au 1 Septembre 2017 de 9 h 00 à 19 h 00

Organisateur technique

Nom : Yvon JOURNAUX Licence N°19327/0809
Adresse : 2 place du marché 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue

Commissaire sportif Président : Pierre CHARDOUNAUD Licence N°3158/0803
Commissaire Sportif Membre : Audrey JULLIAN Licence N°170779/0801
Commissaire Sportif Membre : Gérard DURAND Licence N°13816/0809
Commissaire Sportif (Stagiaire) : GUILLON Jean Luc Licence N°/0809

Directeur de Course PC : Patrick BOUTEILLER Licence N°128253/0811
Directeur de Course Adjoint PC : Claude MARY Licence N°1622/0805
Directeur de Course Adjoint PC : Jean Louis VATON Licence N° 5493/0809
Directeur de Course Adjoint PC : Jean Paul POCHON Licence N°1793/0730
Directeur de Course Adjoint Départ E S : Nathalie CHANTAGREL Licence N°9549 /0809
Directeur de Course Adjoint Départ E S : Yannick BARDIN Licence N° 46622/0702
Directeur de Course Adjoint Départ E S : Evelyne ROLL Licence N°134045/0801
Directeur de Course Adjoint Poste Inter : Alain GUIN Licence N°3420/0701
Directeur de Course Adjoint Poste Inter : (intervention) Claude COURET Licence N°5368/0701
Directeur de Course Adjoint Véhicule Tricolore : Max DECARPENTRIE Licence N° 3433 /0809
Commissaire Adjoint Véhicule Tricolore : Ivan PRISTCHEPA Licence N° 205325 /0804
Commissaire Véhicule Damier : PEREZ Denis Licence N°5372/0809
Commissaire Véhicule Damier : Guy GARCIN Licence N° /0809

Responsable Parc D'Assistance Magali VIDAL Licence N°179595/0808

Médecin Chef : Docteur ROMIEU

Responsable des relations concurrents Sébastien ROL Licence N°44492/0511
Chargés des relations avec les concurrents : CARBOU Véronique Licence N°119788/0809
Chargés des relations avec les concurrents Magali VIDAL Licence N°179595/0808
Chargés des relations avec les concurrents : Nicolas BARONI Licence N° 205725/0801

Commissaire Technique Responsable : Jean Pierre ROLAND Licence N° 2694/0805
Commissaire Technique: Nicolas HINDERSCHIETT Licence N° 205810/0805
Commissaire Technique Nicolas JACQUET Licence N° 196544/0809
Commissaire Technique Lismon LAMBERT Licence N°3582/0726
Commissaire Technique Sébastien BOUSQUET Licence N°243494 /0811
Commissaire Technique : Yves PERIE Licence N°54790/0909
Commissaire Technique: MANGEMATIN Christian N°6507/0801
Commissaire Technique Michel MOLINES Licence N°9502/0801
Commissaire Technique Christian ROCCA Licence N°7944/0804

INFO Gilles SOULIER Licence N°
INFO André JOFFRE Licence N°195118/0803
INFO Licence N°/0803

Juge de fait
Juge de fait

Guy MALLEMANCHE Licence N°1254/0803
Jean José DARDANELLI Licence N°20166/0803

Responsable Administratif :

DURAND Antonia Licence N°203308/0809

Chargés relations presse

à nommer

Chargés responsables Classements

Cédric COSTE Licence N°152001/0806

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35^{ème} Rallye National CIGALOIS. Compte pour :

La coupe de France des rallyes (coefficient 3)

Le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile Languedoc Roussillon

Le challenge ASA CIGALOISE DD7 GT2I

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation aux vérifications administratives seront visibles sur le site de l'asa Cigaloise www.asacigaloise.com.

14 h 15 à 18 h 30 Vérifications Administratives selon heure de convocation et remise du briefing écrit *BAR PMU DE LA BOURSE Cours Gambetta ST HIPPOLYTE DU FORT*

14 h 30 à 19 h 00 Vérifications Techniques parc fermé le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

15 h 00 à 19 h 30 Mise en parc fermé à l'issue des vérifications techniques parc fermé le Pradet ST HIPPOLYTE DU FORT

Des pénalités prévues par la réglementation F.F.S.A seront appliquées en cas de non respect de l'horaire de convocation. Jusqu'à 30 minutes : 15€ , de 30 minutes à 1 heure : 30€ , par heure supplémentaire : 15€ , Art V A Généralités prescriptions générales FFSA 2017.

1.3.12 P. CONTRÔLE FINAL

Les vérifications finales seront effectuées : *Garages DUQUENNE ZAM le tapis vert st Hippolyte du fort*
Prix de la main d'œuvre / 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2017

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 35^{ème} Rallye National CIGALOIS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagné de son règlement avant le Lundi 21 Août 2017, 24h00

A l'adresse suivante :

ASA CIGALOISE 2 Place du Marché – BP 33 – 30170 ST HIPPOLYTE DE FORT

Tél : 04 66 77 67 73 — asa0809rallye@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du samedi 19 Août 2017 le nombre des engagés est inférieur à 70.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs :	530 €
Équipage 50 % licencié ASA CIGALOISE :	510 €
Équipage 100% licencié ASA CIGALOISE :	490 €
Sans la publicité facultative des organisateurs :	1100 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les engagements transmis par internet (mail: asa0809rallye@orange.fr) ne seront valides qu'après virement bancaire des droits d'engagements.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :
Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
Au cas d'annulation du rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

De 30% pour les demandes reçues jusqu'aux samedi 19 Août 2017 inclus (cachet de la poste faisant foi)

De 50% pour les demandes reçues à partir du dimanche 27 Août 2017 (cachet de la poste faisant foi)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) sont réparties en 5 classes de cylindrée

Classe 1 : jusqu'à 1 400 cm³

Classe 2 : au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³

Classe N2 Série

Classe 3 : au-dessus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³

Classe 4 : au-dessus de 2 000 cm³

Les voitures de Tourisme (groupes A et FA confondus) sont réparties en 9 classes de cylindrée

Classe 5 : jusqu'à 1 400 cm³

Classe 5K : Kit-Car jusqu'à 1 400 cm³

Classe 6 : au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³

Classe 6K : Kit-Car, FRC, S 1600 au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³

Classe 7 : au-dessus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³

Classe 7K : Kit-Car au-dessus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³

Classe 7S : S 2000 2 0 Atmo

Classe 8 : au-dessus de 2 000 cm³

Classe 8W : WRC (A et FA) et S2000 1.6 T RRC()

Rappel : Pour la cylindrée maximum admissible en rallye, voir :

Pour le groupe N : article 254 règlements spécifiques aux voitures de production groupe N.

Pour le groupe A : article 255 règlements spécifiques aux voitures de production groupe A

Les voitures de la classe A8 portant sur la première page de leur fiche d'homologation FIA la mention THIS FORM IS NOT VALID IN GROUP A (cette fiche n'est pas valide en Groupe A) sont admises en Groupe A dans les Rallyes Nationaux et Régionaux.

Les voitures de Tourisme ou de Grande production de Série du Groupe R sont réparties en 5 classes de cylindrée

Classe R1 : R1A jusqu'à 1 400 cm³ et R1B plus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³

Classe R2, FR2: R2B plus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³ et R2C plus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³

Classe R2J R2 Junior: fiche d'homologation FR2.002

Classe R3 : R3C jusqu'à 2 000 cm³, R3D diesel suralimenté jusqu'à 2 000 cm³ et R3 T suralimenté jusqu'à 1 620 cm³

Classe R4 Cylindrée corrigée de plus de 2 000 cm³

Classe R5

Nota : les classes R1, R2 et FR2.R2J, R3, R4 et R5 appartiennent au Groupe R pour lequel sont attribués les points et les éventuelles primes dans les mêmes conditions que celles prévues pour les autres groupes et classes.

Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée

Classe 9 : jusqu'à 2 000 cm³

Classe 10 : au-dessus de 2 000 cm³ pneus de la liste FIA éligibles en rallye asphalte (type RGT) **OBLIGATOIRES**

Les voitures du groupe F 2000 sont réparties en 4 classes de cylindrée

Classe 11 : jusqu'à 1 150 cm³

Classe 12 : au-dessus de 1 150 cm³ et jusqu'à 1 400 cm³

Classe 13 : au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³

Classe 14 : au-dessus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

L'assistance ne sera autorisée que sur les **parcs matérialisés sur le road book** (voir plans sur le site [www : asacigaloise.com](http://www.asacigaloise.com)) et donc interdite sur tout le parcours du rallye.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

Article 4.6P :

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes FFSA 2017.

4.7.P CAMÉRA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} Rallye NATIONAL CIGALOIS représente un parcours de **246 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **130 km**

Les épreuves spéciales sont :

POMPIGNAN-POMPIGNAN

FRESSAC-PAILHES

LASALLE-COLOGNAC

EGLISE DE CROS-CROS

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

14,500Km à faire une fois

15,800 Km à faire trois fois

9,500 Km à faire trois fois

13,300 Km à faire trois fois

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu :

Le samedi 26 & dimanche 27 Août 2017 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le vendredi 1 Septembre 2016 de 8h00 à 11h00

Les organisateurs demandent aux concurrents de respecter le code de la route, afin de préserver la tranquillité des riverains et des villages qui les accueillent, l'avenir du rallye en dépend.

Le nombre de passages par ES en reconnaissances est limité **à 3 AU MAXIMUM.**

Véhicules de série et pneus de série homologués route. Autocollant avec mention RECONNAISSANCE et N° d'ordre. Les casques et les écouteurs sont interdits.

Des contrôles seront effectués, tout manquement au présent article, peut entraîner l'exclusion sans remboursement des frais d'engagement de l'équipage concerné.

Articles 6.2.1 et 6.2.4 réglementation rallye FFSA 2017.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : chasubles orange avec COMMISSAIRE dans le dos

Chef de poste : chasubles orange avec CHEF DE POSTE dans le dos

ARTICLE 8P. PENALITES RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH :

1^{er} 1000€ 2^{ème} 500€ 3^{ème} 250€

Classement Féminin :

1 à 5 partants 1^{er} 200€ 2^{ème} 100€

6 partants et plus 1^{er} 300€ 2^{ème} 200€ 3^{ème} 100€

CLASSES :

2 à 6 partants 1^{er} 200€ 2^{ème} 100€

7 à 12 partants 1^{er} 400€ 2^{ème} 200€ 3^{ème} 100€

13 à 20 partants 1^{er} 500€ 2^{ème} 300€ 3^{ème} 200€ 4^{ème} 100€

21 partants et plus 1^{er} 550€ 2^{ème} 350€ 3^{ème} 250€ 4^{ème} 150€ 5^{ème} 100€ 6^{ème} 50€

Dans le cas où il y aurait moins de 100 partants, les prix seront minorés de 10%

Les prix ne sont pas cumulables.

Les coupes ne sont pas cumulables, tous équipages primés recevront deux coupes.

La remise des prix se déroulera le Samedi 2 septembre 2017 à l'arrivée du rallye au **Podium arrivée** parc fermé le Pradet **ST HIPPOLYTE DU FORT**

Tout concurrent primé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra tout bénéfice de celui-ci.
Les chèques des concurrents primés seront envoyés par courrier le lundi 4 septembre 2017